

La Bibliothèque centrale des Ecoles nationales supérieures

« La somme des efforts fournis par des générations de techniciens et de savants aboutit à des résultats qui, si l'on veut bien s'y arrêter un peu, nous bouleversent par leur ampleur. »

*Louis Leprince-Ringuet,
Membre de l'Institut.*

INTRODUCTION

Les bibliothèques de nos grandes écoles nationales s'inscrivent parmi les richesses culturelles de la Nation. Leur ensemble constitue une source documentaire précieuse. Ces bibliothèques créées généralement en même temps que leur école ont, en principe, assuré la conservation, depuis leur origine, d'une partie des cours professés et des publications : ouvrages et périodiques nécessaires au corps enseignant, aux élèves et aux chercheurs des laboratoires respectifs. On mesure, ici, l'intérêt que présente la documentation rassemblée dans les bibliothèques centrales de ces grandes écoles pour l'étude de l'histoire du progrès scientifique et technique. En effet, certains de ces établissements ont vu le jour au lendemain de la Révolution et sont l'œuvre de la Convention. Je rappellerai donc, à titre justificatif, la date de création de certaines grandes écoles.

- L'Ecole Polytechnique fut créée le 11 mars 1794 sous le nom « d'Ecole centrale des travaux publics » (l'année suivante elle reçut son nom actuel). La bibliothèque possède dès l'origine 10.000 volumes, actuellement 300.000 documents divers en constituent le fonds.

- L'Ecole nationale supérieure des Mines a été créée en 1778, réorganisée en 1783 et 1795. L'année 1783 est généralement la date que l'on mentionne. La bibliothèque ne compte actuellement pas moins de 500.000 ouvrages.

- L'Ecole Normale Supérieure fut fondée également en 1794. Sa bibliothèque est instituée en 1818 et devient très vite importante. Elle contient actuellement plus de 600.000 volumes.

- L'Ecole nationale des Ponts et chaussées existe depuis 1747. Sa bibliothèque ne fut aménagée qu'en 1790, elle possède environ 170.000 documents.

- L'Ecole supérieure de pharmacie est le résultat de l'application de la déclaration du 25 avril 1777.

- L'Ecole d'application du génie maritime date de 1786 (1).

Je terminerai cette courte énumération (2) par le Conservatoire national des Arts-et-Métiers résultant du décret du 13 octobre 1794.

Les bibliothèques de ces grandes écoles relèvent de l'autorité du Directeur de l'établissement dont elles dépendent. Elles en sont un des services dont le fonctionnement, l'organisation, la gestion sont assurés par un conservateur en chef ou un conservateur, fonctionnaire de l'Education nationale appartenant au corps du personnel scientifique des bibliothèques de France.

DOCUMENTATION CONSERVEE

Les bibliothèques centrales des grandes écoles sont spécialisées dès leur création. Les documents qu'elles contiennent sont d'une façon générale en rapport avec l'enseignement dispensé.

(1) L'Ecole d'application du génie maritime est depuis 1969 un élément de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées comprenant également l'Ecole nationale supérieure de l'armement, l'Ecole nationale supérieure des poudres, l'Ecole d'application des ingénieurs hydrographes, l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique.

(2) Il semble intéressant de citer, à titre documentaire, certains établissements avec leur date de création : Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (1780), Ecole nationale agronomique (1786), Muséum national d'histoire naturelle (1793), Ecole centrale des arts et manufactures (1829), Ecole supérieure d'électricité (1894), Ecole nationale supérieure d'administration (1945).

Le fonds de chacune d'elles peut être considéré comme un module spécialisé. Leur juxtaposition constituerait un ensemble de documents représentant la quasi-totalité de deux siècles de sciences exactes. Le recouvrement partiel inéluçable de divers domaines avec leurs arborescences apporte des compléments au fonds de l'une et de l'autre et permet, ainsi, de pallier certaines lacunes par la coopération établie entre nos bibliothèques.

Elles contiennent, en outre, des études faites par les professeurs et des comptes rendus de recherches effectués dans les laboratoires. Certains de ces travaux originaux s'insèrent dans les publications respectives des écoles : le *Journal de l'École polytechnique*, 1794-1939 (1). Les *Annales scientifiques de l'École normale supérieure*, 1894 et suivantes, les *Annales des mines* qui paraissent depuis 1795 et les *Annales des ponts-et-chaussées* fondées en 1831.

Pour situer l'importance des fonds anciens de certaines de ces bibliothèques il faut considérer que ceux-ci ont été constitués par des ouvrages (2) provenant des bibliothèques de l'ancien régime et de documents prélevés dans les dépôts littéraires, puis par des prises de guerre consécutives en particulier aux campagnes napoléoniennes. Des dons et legs sont, par la suite, venus les enrichir.

Enfin, les archives des écoles constituent souvent un département de la bibliothèque centrale ; il en est de même, d'ailleurs, pour la conservation des œuvres et objets d'art. Si ces derniers n'offrent qu'un intérêt artistique discutable, on peut affirmer par contre, que les archives apportent d'utiles éléments biographiques et constituent une mine importante de renseignements pour l'étude de l'évolution des sciences. Ces archives sont également étudiées pour connaître l'influence de tel établissement dans la structure de la nation et dans le monde scientifique et technique.

D'après ce préambule, nos bibliothèques pourraient uniquement apparaître comme des instruments de haute qualité pour l'étude du passé ; il ne faudrait pas s'y méprendre. J'ai simplement voulu montrer que du fait de leur date de création, de leur continuité, elles constituent une source documentaire offrant la possibilité de remonter, sans trop de difficultés, dans le temps. Mais il est évident que la vie active et dynamique de nos bibliothèques n'est possible qu'en fonction de la documentation moderne qu'elles possèdent et offrent à leurs usagers. Je préciserai en disant que la bibliothèque centrale de ces établissements s'impose par l'importance des documents pouvant être communiqués et ayant actuellement, à 90 %, moins de dix ans. Les ouvrages publiés aujourd'hui appartiendront, d'ici quinze ans, sauf exception de l'ordre de 5 %, à l'histoire. Ils trouveront alors leur place dans le magasin « stock ».

Nous sommes actuellement dans la période de la courbe où l'ouvrage vieillit relativement vite ; l'évolution rapide à laquelle nous avons assisté, après la guerre, se ralentit. La période d'utilisation des documents semble devoir s'étendre et laisse apparaître une certaine stabilité, c'est-à-dire un certain prolongement du temps de leur utilisation. Il y a une dizaine d'années on n'utilisait, pratiquement, pas d'ouvrages scientifiques qui avaient dix ans, voire même cinq ans dans certains domaines. Il faut préciser que les ouvrages techniques, à l'exception des ouvrages concernant les sciences naturelles, relatifs aux sciences appliquées et aux techniques sont d'une longévité plus grande. Ils présentent, du fait même de leur finalité, une meilleure stabilité (3). En effet des traités techniques, souvent de plusieurs décennies : de résistance des matériaux, de chauffage et froid industriel, de mécanique des fluides, d'automobile... sont encore utilisés.

(1) A cessé de paraître à la suite de la deuxième guerre mondiale.

(2) Quelques incunables et des ouvrages des XVI^e, XVII^e, XVIII^e recouverts souvent de fort belles reliures.

(3) Une étude de la perte d'intérêt, en fonction du temps, des documents scientifiques et techniques serait très intéressante. Elle devrait être nécessairement établie par disciplines ; elle serait un reflet de leur évolution.

ROLE D'UNE BIBLIOTHEQUE CENTRALE D'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE

La bibliothèque centrale d'une grande école nationale doit permettre, à toute personne relevant de cet organisme, de trouver les documents nécessaires à la poursuite de ses études, de ses recherches et à élargir ou à approfondir ses connaissances. Elle doit, pour cela, s'enrichir constamment en fonction de l'activité essentielle de l'établissement. Des

contacts doivent donc s'établir entre le responsable de la bibliothèque et les usagers (1) (élèves, professeurs, chercheurs...) afin de permettre au bibliothécaire d'orienter certaines acquisitions.

Elle doit posséder des ouvrages de base et des documents de haute culture scientifique. Elle met, sans délai, les publications reçues dès leur édition à la disposition de ses usagers. Il faut que dans 90 % des cas l'utilisateur trouve, au fichier, le document désiré ; l'utilisateur ne devant pas être systématiquement le promoteur des acquisitions. Si c'était le cas, nous serions devant une bibliothèque statique et l'utilisateur généraliserait très vite pensant qu'il n'y a rien dans cette bibliothèque (2).

La bibliothèque s'impose par la qualité quantitative des documents et la rapidité avec laquelle elle les communique. La communication et le prêt de documents, incompatibles quelque peu avec une conservation parfaite, sont étroitement liés aux techniques documentaires employées : réception de l'utilisateur, recherche bibliographique, aide aux chercheurs...

Nos bibliothèques sont rentables :

si leur nombre de leurs usagers s'accroît ou se maintient parce qu'ils y trouvent, compte tenu des disciplines principales caractérisant l'école ou l'établissement, la documentation désirée,

si la communication est en rapport avec le nombre de documents reçus.

si, en résumé, leur utilisation justifie les crédits engagés.

La rentabilité est bonne lorsque l'utilisateur, plus que le bibliothécaire, désire une augmentation progressive des crédits du fait de l'élargissement des connaissances et l'interpénétration des disciplines. Désirer ainsi améliorer les moyens mis à la disposition du bibliothécaire prouve que la confiance de l'utilisateur est acquise et une bonne gestion reconnue.

Une bibliothèque est comparable à un fonds de commerce dont le client est l'utilisateur qu'il faut satisfaire et attirer. Le chiffre d'affaires est représenté par le nombre des documents prêtés et celui de la communication sur place, par le nombre des reproductions demandées et par l'apport documentaire assuré aux autres organismes publics ou privés.

DOCUMENTOLOGIE

Pour informer, orienter, faciliter la consultation, documenter d'une façon satisfaisante, il importe d'avoir en fonction, dans les salles de lecture, un personnel qualifié, connaissant le fonds, ayant (pour nos bibliothèques) des connaissances scientifiques ou techniques suffisantes, possédant des qualités d'analyse et de synthèse, d'adaptation, de compréhension et aussi une certaine souplesse de caractère.

(1) Je crois qu'une journée réservée annuellement à la documentation est plus que souhaitable. Le bibliothécaire ferait un compte rendu succinct ; il pourrait présenter quelques documents d'importance ou très spécialisés, ou d'intérêt général. Il recevrait les doléances et les critiques dans un but constructif. Dans le même esprit il serait nécessaire que le bibliothécaire apprenne aux jeunes usagers les méthodes de recherches et la façon d'utiliser au mieux les bibliothèques et les documents qu'elles contiennent.

(2) Quand un document est demandé par un scientifique ou un technicien c'est qu'il en a besoin immédiatement ; le temps de se le procurer en ampute l'intérêt. Il appartient donc au bibliothécaire d'en prévoir en temps voulu l'acquisition. M. Paul Otlet, dans son *Traité de documentation*, écrit « réunie d'avance et prête à être communiquée... » (il s'agit de la documentation).

● L'information est un point important qui n'a pas toujours comme support le document imprimé.

L'information c'est la documentation rapide, un renseignement, une indication, une orientation... C'est la réponse simple faite à une demande écrite ou verbale. Le signallement par des expositions, la diffusion de listes des nouvelles publications reçues, l'annonce de congrès scientifiques et de manifestations culturelles relèvent de l'information.

● La documentation demande une certaine précision, exige la justification de la réponse donnée. Ce peut être l'établissement d'une bibliographie, la recherche de documents spécifiques répondant à une question posée par l'utilisateur, ce dernier étant généralement un professeur voulant par les documents appropriés, enrichir son cours.

● La communication est évidemment la raison même des bibliothèques ; c'est un aboutissement. Elle doit être facilitée au maximum. L'accès libre aux documents apparaît comme une nécessité. Ces derniers sont classés, par discipline, suivant un plan préalablement établi. Il est conçu de façon que l'utilisateur puisse trouver, en compulsant les ouvrages, le renseignement, la réponse à la question posée.

En dehors de la consultation sur place concernant les usuels ou des documents de collections, le prêt des documents mis en « libre service » doit être pratiquement sans réserve. Il est de l'intérêt général pour en garantir la conservation, d'exclure du prêt, certains documents (1) (ouvrages importants ou en un seul exemplaire, périodiques reliés...).

● Des catalogues sur fiches auteurs et sujets, des listes de collections, de congrès, de périodiques... permettent de connaître la présence ou l'absence d'un document.

Ces catalogues sont complétés par les documents bibliographiques ; fichiers d'organismes spécialisés, publications, listes cumulatives, catalogues... Ces bibliographies sont publiées ou diffusées par des instituts de recherche, des centres d'études, ou par des centrales documentaires. Ces documents de références sont importants pour la recherche.

● L'accès libre au rayon a été considéré, ci-dessus, comme devant être utilisé au maximum mais cela demande quelques explications. Le libre service s'étend aux publications de base et aux dernières acquisitions (périodiques y compris) et si possible à celles parues, par exemple, au cours des dix années précédentes. Cette période varie en fonction de la nature des documents et des dimensions de la salle de lecture. Les documents ayant dépassé la période déterminée sont classés en magasin dont une partie peut rester en accès libre si la surveillance y est normalement assurée.

Le document sur papier n'est plus le seul témoin de la pensée et sans être, pour autant, concurrencé, il est complété par les moyens dits audio-visuels. Nos bibliothèques possèdent donc des documents sur de nouveaux supports plastiques : disques, bandes magnétiques, cassettes, films de magnétoscopes, microfilms, microfiches. Elles ont, en fonction des cas, des matériels nécessaires à l'utilisation de cette documentation (lecteur microfilm, électrophone, magnétophone, salle d'écoute et de projection).

Les ouvrages rares et anciens constituant ce que nous avons coutume de désigner par « Réserve » ne peuvent être consultés que sur demande et sous une surveillance particulière. Il en est de même des pièces d'archives.

De ce qui précède il semble possible de constater que les bibliothèques centrales de nos grandes écoles nationales supérieures jouent un rôle qui leur est propre. Elles doivent être à la fois : service de documentation où l'on doit trouver les publications les plus modernes et un centre de conservation nécessaire au témoignage de l'évolution des sciences et des techniques.

Les jours et heures d'ouvertures sont propres à chaque établissement. Strictement respectés, ils correspondent aux horaires normaux de travail, pendant lesquels la plus grande fréquentation est assurée. Ils sont établis en fonction des charges imposées par le service interne que doit assurer et faire effectuer, sous leur contrôle, les bibliothécaires.

Cependant il serait souhaitable que l'accessibilité aux salles de lectures soit étendue au maximum sans nuire à la conservation normale des documents.

(1) Pour ces documents, des reprographies sont effectuées sur le champ. Certaines de nos bibliothèques mettent en libre service un appareil à la disposition des usagers. Il faut bien considérer, qu'à notre époque, la reprographie est le copiste moderne.

USAGER ET ACCESSIBILITÉ

Il faut considérer le terme « usager » dans son sens le plus large. Les bibliothèques des grandes écoles sont, a priori, au service des personnes appartenant à l'établissement dont elles relèvent ; autrement dit, au service des personnes pour qui elles ont été créées : élèves, corps enseignant, personnel scientifique des laboratoires. Mais il serait inconcevable qu'elles soient strictement réservées à un groupe ainsi favorisé. Il serait regrettable que d'autres chercheurs, professeurs et ingénieurs contribuant à l'avancement des sciences et des techniques nationales, ne puissent être autorisés à bénéficier d'une documentation spécialisée qui se doit être de qualité.

Il s'agit généralement, pour les usagers extérieurs aux écoles, de venir consulter des documents qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Ces usagers sont les représentants d'établissements scientifiques officiels ou publics ou d'autres bibliothèques.

L'organisation d'une bibliothèque centrale de nos Ecoles nationales est semblable à celles des autres grandes bibliothèques. Elles ont, par exemple, beaucoup de points communs avec les bibliothèques universitaires.

Les fonds de nos bibliothèques s'enrichissent par échanges, acquisitions et dons. Les bibliothèques des écoles nationales ont l'avantage de disposer d'un certain nombre de cours multigraphiés remis, chaque année, aux élèves. Ces cours permettent d'établir des accords d'échanges avec des établissements similaires d'enseignement et des instituts de recherche français ou étrangers. Ainsi les grandes écoles ont, pratiquement, la possibilité de tenir à la disposition de leur usager, un exemplaire des cours professés dans les autres écoles de niveau comparable. Si les bibliothèques universitaires n'ont pas cette possibilité, ce qui est regrettable, elles peuvent diffuser des publications éditées ou rédigées à l'Université (Annales, thèses, brochures...). Les échanges établis directement avec certains laboratoires spécialisés des universités permettent d'obtenir leurs notes et études, ces documents généralement non encore publiés sont d'un grand intérêt pour les chercheurs et spécialistes.

Il est hors de doute que les échanges constituent un enrichissement appréciable (1) et qu'un effort constant doit être fait dans ce sens.

Les acquisitions doivent être rapides. Le choix est guidé d'abord par les programmes d'enseignement et de recherche.

Il y a lieu d'éviter d'acquérir des documents par trop spécialisés pour l'établissement et qui ne seraient utilisés qu'épisodiquement par un usager (c'est-à-dire d'un document dont la rentabilité pourrait être considérée comme mauvaise).

La bibliothèque centrale se doit d'acquérir les documents présentant un intérêt scientifique ou technique, en relation avec l'activité directe de l'école, avec son prolongement normal appartenant à des domaines associés ou encore avec son développement futur.

Les documents reçus seront communiqués aux usagers dans les moindres délais afin d'en faciliter l'amortissement.

Les dernières acquisitions sont exposées, ou signalées directement aux usagers intéressés et font l'objet d'une liste diffusée périodiquement.

La bibliothèque centrale d'une grande école ne peut tout posséder, surtout devant la prolifération des documents. Il faut, surtout en période d'économie, que les ressources d'une bibliothèque puissent être utilisées par les autres. La collaboration existant entre nos bibliothèques est donc importante et la coopération documentaire doit être de plus en plus efficace ; c'est dans ce même ordre d'idée qu'il est indispensable que les laboratoires adressent, s'il y a lieu, des fiches signalétiques des documents qu'ils auraient reçus en fonction de leur activité.

(1) A l'Ecole Polytechnique nous avons établi des échanges avec 350 organismes dont 250 étrangers.

Il est financièrement impossible que chacune de nos bibliothèques achète, pour son seul usage, certains documents ou bandes magnétiques de référence. Il est impensable de s'abonner à un document d'un ou deux millions d'anciens francs pour satisfaire, une ou deux fois par an, les recherches d'un usager d'autant qu'il est vraisemblable que ce document est reçu dans une autre bibliothèque (certes il y aurait peut-être là une question de prestige pour la bibliothèque recevant un tel document). Il semble donc important que les usagers sachent utiliser les moyens mis à leur disposition par les autres bibliothèques, organismes spécialisés ou encore par les centrales documentaires relevant du C.N.R.S., C.E.D.O.C.A.R., C.E.A., etc., D'ailleurs, ces dernières utilisent normalement et d'une façon rationnelle les centres documentaires de nos établissements.

Il est donc important, dans l'intérêt des usagers, que les bibliothécaires maintiennent leur contact (ce qui est assuré par nos groupes et associations) ; que les bibliothèques soient équipées de liaisons directes : téléphone (c'est-à-dire d'une ligne propre), télex et, pourquoi pas, de consoles permettant d'interroger directement l'ordinateur d'un organisme central ou spécialisé. Je pense que les bibliothèques des Ecoles nationales supérieures, ainsi d'ailleurs que d'autres bibliothèques, devront un jour prochain disposer d'un terminal relié à des centres nationaux de documentation (C.N.R.S., C.E.A., C.E.D.O.C.A.R., Grenoble...). Il s'agit en fait d'entrer et d'utiliser les réseaux documentaires qui sont en cours de réalisation.

L'automatisation documentaire devra progressivement se généraliser par son emploi. Quoi qu'il en soit, il est indispensable que les bibliothèques centrales de nos grandes écoles disposent de moyens modernes pour que leurs contacts entre elles et avec les divers organismes documentaires soient facilités au maximum.

Avant de conclure, il semble que l'on ne peut pas parler de la documentation et de son utilisation sans dire quelques mots des salles de lecture. Ces salles sont faites pour l'usager, pour qu'il puisse y travailler avec plaisir. Nous les voudrions plus agréables, confortables, calmes et accueillantes. Le confort et l'implantation pratique sont des soucis constants du bibliothécaire. Il arrive malheureusement que devant le nombre croissant de documents dont on veut faire bénéficier l'usager, l'on soit obligé de prendre à un moment donné sur l'espace imparti.

En conclusion, je dirai que les bibliothèques de nos Ecoles nationales supérieures ont su garder une place prépondérante. Elles constituent un ensemble cohérent. D'autre part, il est souhaitable que la coopération et les échanges documentaires continuent à s'affirmer.

André Moreau,
Conservateur en Chef.